



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-05**

Récupérateur de chaleur sur un tank à lait

1. Secteur d'application

Agriculture.

2. Dénomination

Installation d'un récupérateur de chaleur dans une exploitation agricole laitière, au niveau du groupe frigorifique du tank à lait, pour le chauffage de l'eau utilisée dans la laiterie (nettoyage de l'installation de traite, vaisselle de traite, alimentation des veaux, etc.).

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Installation réalisée par un professionnel.

Récupérateur de chaleur sur tank à lait validé par le Comité Technique dédié et composé du Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL), de l'Institut de l'Élevage et du GIE Lait-Viande Bretagne.

Justification de la production laitière de l'exploitation de l'année qui précède la demande de certificats d'économies d'énergie ou référence « **N** » sur la base du dernier décompte annuel de livraison à la laiterie.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par litre de lait	X	Référence laitière annuelle de l'exploitation (en litres)
0,124		N